REPUBLIQUE FRANÇAISE **2011-CG-4-3008.1**

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 14/03/11

AR n° : A078-227806460-20110304-51553-DE-1-1_0

DEPARTEMENT DES YVELINES

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 4 mars 2011

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue ;

Sa Commission des Finances consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - Décide d'allouer aux structures à vocation sociale suivante, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2011, une subvention départementale de fonctionnement au titre du Programme Action Sociale dont le montant s'élève à 25 000 €.

CCAS des Mureaux Des murs aux toits : dispositif d'auto réhabilitation accompagnée des Mureaux	25 000 €

II - Dit que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 et suivant sur le chapitre 65, articles 65737.